

ASSEMBLÉE NATIONALE3 avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 3025

présenté par

M. Le Fur

ARTICLE 3

A l'alinéa 5, substituer aux mots « L'acte d'assistance médicalisée active à mourir » les mots : « Le suicide assisté »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objectif constitutionnel d'intelligibilité de la loi commande d'employer les bons termes.